

Image not found or type unknown



Legislation implantation cheminée

Par **cmolaude_old**, le **24/06/2007** à **15:47**

Bonjour
Mon voisin possède une piscine , dans un local clos , dont le chauffage est assuré par une chaudière au fuel .
Les fumées d' évacuation du chauffage se dirigent régulièrement vers mon jardin entraînant une pollution importante.
La cheminée est située sur le toit du local de la piscine , à environ 4 mètres du sol .
Quelle est la législation en vigueur pour l' implantation d' une cheminée de ce type
Voire pour le chauffage des piscines ...
Merci pour votre réponse
Cordialement
Claude Montferrand